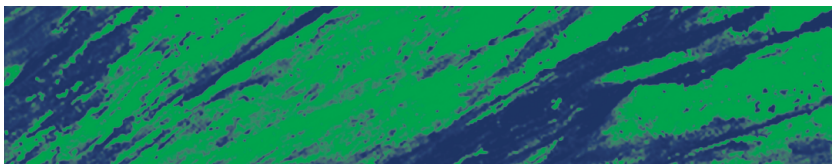


Revue historique de droit français et étranger



Revue soutenue par l'Institut
des Sciences Humaines et Sociales
du CNRS

DA|LOZ

une typologie des formes que ce phénomène peut prendre et en repère tant les causes que les conséquences. Elle en définit le cadre juridique et propose des solutions dont le management aurait intérêt à s'inspirer. On l'a compris : si l'étude du harcèlement sous sa forme moderne ne soulève guère de questions à caractère historique, elle marque le point de départ d'une évolution qui, plus tard, ne manquera pas d'intéresser l'historien.

André CABANIS
Université Toulouse Capitole

Sébastien Evrard. – *Gabelous et contrebandiers. Histoire des fermiers généraux de Dijon (1760-1780)*, (Coll. « Mémoires des Douanes »), Paris, L'Harmattan, 2015, 271 p. (27 €)

Le livre de Sébastien Evrard s'inscrit dans un ensemble de recherches menées depuis une quarantaine d'années pour mieux faire connaître tant l'histoire des Fermes que des douanes. Parmi ces études, éditées par l'Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes (*Cahiers d'Histoire des Douanes*) et le Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France, les travaux de Jean Clinquart mettent en lumière tant la centralisation du système instauré dans la direction des fermes du Hainaut que la relation subordonnée de la ferme à l'État (*Les services extérieurs de la Ferme générale à la fin de l'Ancien Régime. L'exemple de la direction des fermes du Hainaut*, Paris, C.H.E.F.F., 1996). Elle était tout aussi essentielle en Bourgogne.

S. Evrard s'est intéressé à la direction des Fermes de Dijon dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Publié dans la collection « Mémoires des Douanes », ce cinquième volume propose en quelques 271 pages une présentation de l'organisation et du fonctionnement de cette direction. L'ouvrage se compose d'une courte introduction (p. 11-15) brossant un tableau de l'organisation fiscale du royaume et de la Bourgogne au XVIII^e siècle. Cette mise en contexte est complétée par une première partie – *Trésor en Bourgogne* (p. 17-64) – présentant les diverses impositions (p. 19-34), l'organisation des Fermes (p. 35-52) et leur fonctionnement (p. 53-64). C'est là un prélude aux développements plus importants de la seconde partie – *Les hommes de la Ferme en Bourgogne* – (p. 65-251). En cinq chapitres d'inégale importance, le statut des agents des Fermes est étudié avec le recrutement de personnels variés (p. 67-111), leurs conditions et évolutions (p. 113-128), la cessation de leur fonction (p. 129-186), leur sanction (p. 187-235) et leur rémunération (p. 237-251). Après une très brève conclusion, le lecteur dispose d'un index onomastique, d'une carte des principales implantations de la Ferme au sein de la direction de Dijon de 1774 à 1784 (p. 266) et d'un schéma représentant l'organisation des différents niveaux de cette même direction en 1775 (p. 267). Les principaux éléments bibliographiques sont fournis ainsi que la liste des sources locales et nationales consultées (en particulier dans les sous-séries G¹ et G² des Archives nationales pour la Ferme générale et la Régie générale des aides).

Les traces documentaires conservées en Bourgogne depuis la période médiévale sont des plus importantes pour qui s'intéresse à l'histoire des finances et de la fiscalité. Elles ont donné lieu à de belles études depuis notamment Françoise Humbert, Henri Dubois, Olivier Mattéoni, Jean Rauzier ou encore Charles Papon. Sébastien Evrard est aussi familier de ces différents fonds dans la continuité de ses travaux sur l'intendant de Bourgogne. L'étude présentée tire son intérêt d'un manuscrit inédit du personnel de la direction des Fermes de Dijon. Composé de 260 folios, il est conservé aux archives départementales de la Côte d'Or (C 11.418). Tenu par deux directeurs des Fermes,

Monsieur De Montigny puis François Joly, entre les années 1760 et 1780, ce registre précise notre connaissance des pratiques de la gestion de plusieurs centaines de personnes au service des Fermes. Cette source est présentée en quelques lignes (p. 12) dont les données n'ont pas été mises à jour par ses deux auteurs (p. 99). Des développements davantage rassemblés pouvaient être attendus en introduction sur les deux rédacteurs de ce registre et sa composition, ses intérêts et ses limites par rapport à d'autres sources produites par l'institution ou encore sa place dans un ensemble documentaire plus vaste des écrits d'une direction des fermes. L'étude de S. Evrard évoque ainsi divers documents internes au fonctionnement, à la gestion et au contrôle au sein de la direction : correspondance du directeur, courriers du contrôleur général, état mensuel du capitaine général, registre de contrôle, feuille de rebat, etc. Ces écrits sont essentiels pour saisir le fonctionnement de cette institution. Production, circulation et conservation de cette documentation auraient pu davantage retenir l'attention de l'auteur en ce qu'ils nous renseignent sur une pratique administrative et qu'ils révèlent l'information à disposition des différents échelons d'une direction de la ferme. Ainsi certaines données auraient alors mérité des développements moins épars par exemple à propos de la résistance à l'impôt et de la fraude.

Néanmoins la riche moisson d'informations rassemblées permet à S. Evrard de dresser un tableau vivant et nuancé de la vie d'une direction à partir de son personnel et de son activité. L'exposé toujours clair nous invite à saisir une situation locale tout en la situant dans son environnement financier hétérogène et complexe.

Depuis le tarif commun élaboré par Colbert en 1664, la province est comprise dans les cinq grosses Fermes. La direction des Fermes de Dijon prélève alors la gabelle, spécialement du sel, ainsi que les traites avec 27 postes installés sur les principales routes commerciales. Elle gère enfin le monopole du tabac. Les États de Bourgogne collectent les impôts directs et diverses autres taxes indirectes. Limitrophe de la Franche-Comté, province réputée étrangère, cette direction doit lutter contre la fraude et la contrebande malgré des moyens insuffisants (p. 27). Elle présente une organisation hiérarchisée. Sébastien Evrard décrit alors cette structure de la direction des fermes de Dijon depuis son directeur, son contrôleur général d'Auxonne, ses cinq capitaines généraux (Auxerre, Auxonne, Champagne, Dijon et par intermittence Montbard) et ses receveurs généraux jusqu'à l'échelon de la brigade « sorte d'armée privée de la Ferme » (p. 48) en passant par les différents agents intermédiaires (contrôleurs particuliers, receveurs particuliers et commis supérieur). Les effectifs des capitaineries-générales, ambulantes et sédentaires, varient entre 1745 et 1775, de 149 à 161 employés atteignant un maximum de 190 employés en 1773 (p. 43). Le nombre de leurs brigades est en constante diminution passant de 28 à 21. À partir d'un registre inédit, S. Evrard donne vie à cette organisation par l'examen détaillé de ceux qui sont recrutés, de leur statut, de leur carrière et de la fin de leur commission. De cette présentation d'ensemble, le lecteur prend ainsi connaissance des pratiques de cette « grande machine bureaucratique et centralisée » (p. 39). Une conclusion s'impose : la compagnie « entend ne conférer aucune situation acquise » pour ses employés (p. 104).

L'ouvrage de S. Evrard est utile par son analyse de la gestion du personnel de la direction des Fermes de Dijon. Il l'est aussi en ce qu'il offre d'utiles points de comparaisons avec d'autres situations au sein du royaume venant ainsi parfois à rebours de certaines analyses. À partir des conditions fixées par l'ordonnance sur les Fermes de juillet 1681, l'auteur envisage la pratique de recrutement ainsi que les rapports établis entre la direction et ses agents. La source principale à sa disposition livre d'utiles informations permettant d'analyser 454 recrutements entre 1722 et 1780. Il étudie ainsi l'importance des recommandations (p. 99-104) ; l'origine géographique – essentiellement locale – ; l'âge – 54 % entre 18 et 30 ans et des dérogations existent à la limite des

35 ans – ; la profession – d’anciens militaires pour 44 % puis des gens de la basoche, 17 %, des paysans, 16 %, des artisans, 15 %, enfin des domestiques pour 8 % – ; l’alphabétisation – 56 % savent écrire, 16 % un peu écrire, 16 % seulement signer et le reste sachant verbaliser – ; et leur situation familiale – 56 % sont mariés, 42 % célibataires et 2 % veufs. S. Evrard fournit aussi d’utiles données sur le statut des personnels (chapitres 5 à 8) : privilèges prévus par l’ordonnance de juillet 1681 relative aux Fermes, modalités de rémunérations, avancement, déplacement, sanctions et cessation des fonctions. Ces pages font ainsi revivre le parcours de quelques-uns de ces gardes, commis ou encore capitaine-général (p. 119-124). De belles carrières sont possibles comme celle de l’ancien clerc de procureur Moussard. La liberté de la Ferme dans la gestion de son personnel est diversement rappelée soit qu’elle le change de lieu ou d’affectation (p. 90 et s. et p. 202 et s.), soit qu’elle agisse comme une « machine à sanctionner » (p. 146) – l’auteur note l’importance des révocations du personnel à Dijon (p. 129) contrairement à l’étude de Vida Azimi sur les commis de la Ferme générale et de la régie générale des aides –, soit qu’elle accorde à titre de grâce une retraite (p. 219 et s.). C’est là une des premières mises en place d’un tel système par des délibérations de 1768 et de 1774 avec l’institution tout d’abord d’un comité des pensions puis d’une caisse de retraite alimentée par des cotisations.

La critique des traites et de la Ferme générale entraîne leur suppression en 1790 et en 1791. Nombre de fermiers généraux ne survivent pas à la Terreur (p. 254). Une double continuité se fait jour. Une régie nationale des Douanes et un code des douanes sont instaurés en 1791 s’inspirant de dispositions de l’Ancien Régime. Continuité également de leur fonction toujours dirigée contre les contrebandiers, les gabelous sont devenus douaniers aux frontières extérieures. À la fin du XIX^e siècle, Arthur Rimbaud les évoquait dans *Les Douaniers* (« Le Douanier se tient aux appas contrôlés ! / Enfer aux Délinquants que sa paume a frôlés ! ») tout comme Guillaume Apollinaire dans *La fuite* (Trente ans debout à la frontière / J’arrêtai le contrebandier / Je palpai la contrebandière. / Puis quand je devins brigadier, / Un soir dans le train de dix heures / D’un homme correctement mis / Voyageant avec un permis / Je tâtai les gibbosités postérieures).

Florent GARNIER

Centre Toulousain d’Histoire du Droit
et des Idées Politiques
Université Toulouse-Capitole

Carlo Pasquali. – *L’ambassadeur*, traduction, introduction et notes de Dominique GAURIER, (Cahiers de l’Institut d’anthropologie juridique, 37), Limoges, PULIM, 2014, 1 vol., 480 p. ; 1 disque optique numérique (CD-ROM) (35 €)

C’est un important travail de traduction d’auteurs et d’œuvres marquant le développement du droit international à la charnière des XVI^e et XVII^e siècles que poursuit Dominique Gaurier depuis la parution, en 2007, du *De re militari et bello 1563* de Pietrino Belli alors sorti des presses de la Fondazione Ferrero d’Alba. Après la publication des *Cinq livres sur les ambassades* de Conrad Braun (2008), de *l’Explication du droit entre les nations* de Richard Zouche (2009), des *Deux livres des questions de droit public* de Cornelius van Bynkershoek (2010) puis du *Commentaire sur le droit de la paix* de Pierre Goudelin (2011), *L’ambassadeur* de Carlo Pasquali est sorti en 2014 des Presses universitaires de Limoges, dans la collection des Cahiers de l’Institut d’anthropologie juridique ayant accueilli ces précédentes traductions. Fidèle à l’objectif qu’il s’est initialement fixé, Dominique Gaurier a une nouvelle fois cherché avant tout

Revue historique de droit français et étranger

94^e année

N° 3 – Juillet-Septembre 2016

Dans ce numéro

Articles

Lorenzo Gagliardi

Droit romain et droits locaux dans les municipes italiques avant la lex iulia de civitate

Wim Decock

*Droit, religion et remise de dette. Perspectives en droit naturel catholique
(XVI^e-XVII^e siècles)*

Gaëlle Demelemestre

*La systématisation du droit et la théorie du ius gentium comme droit du genre humain
chez François Connan*

Variétés

Jean-Paul Andrieux

Actualité de Montesquieu. Note de lecture

Comptes rendus

Revue

Nouvelles diverses

Ouvrages envoyés à la Direction de la Revue

ISSN 0035-3280

Visitez notre site internet : <http://www.dalloz.fr>

Réf. 531603